



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 juillet 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 11 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN

**Absent** : Mme Viviane BOIREAU, M. Laurent CLEMENT

**Pouvoir** : Mme Viviane BOIREAU pour Alison MCDONAGH, M. Laurent CLEMENT pour Patrick VIGNAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Annick BIGUET

|   |   |
|---|---|
| <b>Date de convocation</b> : 4 juillet 2017 | <b>Nombre de conseillers municipaux</b> : |
| <b>Date d'affichage</b> : 4 juillet 2017    | - en exercice : 11                        |
|   | - présents : 9                            |
|   | - votants : 11                            |

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Une modification est demandée par M. Vignaud sur les devis de curage et d'aménagement du plan d'eau.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la suppression de la trésorerie de L'Isle Jourdain.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

### Délibérations

1. Etude des devis du plan d'eau
2. Devis formation CACES 1-8
3. Annulation de la délibération N°2017-18
4. Nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne
5. Suppression de la trésorerie de L'Isle Jourdain

### Questions diverses

- Demande d'occupation de la salle polyvalente pour le regroupement des anciens de l'école
- Demande de l'Union Sportive de Payroux pour l'utilisation du stade de St Martin
- Hébergement des scouts
- Restaurant du Pont Creusé
- Multiservices
- Fête du village
- Comité des fêtes

---

### DELIBERATION 2017-33 : Etude des devis du curage du Plan d'eau

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le seul nouveau devis arrivé en mairie, concernant le curage et l'aménagement des berges du plan d'eau. Il s'agit de l'entreprise

SARL Magnon et fils pour un montant total de 33723€. Ce devis comprend le curage de 30 cm de vase sur toute la surface du plan d'eau. Le renforcement des berges sur 200m en enrochement, la réfection de la plage. Selon les résultats d'analyses de la vase, cette dernière pourra être mise à disposition des agriculteurs ou acheminée au dépôt de La Valette.

M. Vignaud explique qu'il a rencontré les 2 entreprises retenues lors du dernier conseil pour établir des devis sur les mêmes bases. Seule une entreprise a répondu.

Mme Hatry-Chatelain demande si les résultats d'analyses sont connus à ce jour.

Mme McDonagh répond qu'ils devraient arriver le 12 juillet.

M. Vivion Noel informe que l'entreprise pourrait débiter les travaux en juillet, en fonction de la pluviométrie.

M. Vivion François informe qu'il faudrait voir la buse venant de la route de La Frincardière qui draine beaucoup d'eau. Il estime que le devis est clair et compréhensible. Il demande si la commune aura le droit de remplir le plan d'eau une fois les travaux finis.

Monsieur le Maire répond que la commune sollicitera une autorisation dès que le niveau du Clain sera propice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **d'accepter** le devis de l'entreprise SARL Magnon et fils pour un montant total de 33723€

#### **DELIBERATION 2017-34 : Devis formation CACES 1-8**

Monsieur le Maire présente le devis de formation concernant le perfectionnement en conduite d'engins de chantier (CACES 1-8). La formation du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité pour les chariots de catégorie 1 (tondeuse à gazon) et pour les engins de transports ou d'extraction transport catégorie 8 (tracteur agricole) se déroulera sur 3 jours pour un montant de 810€ par agent et 30€ pour la carte nominative. Cette formation sera accessible à une 3<sup>ème</sup> personne.

La formation s'effectuera en septembre dans la commune

Mme McDonagh explique que la formation se fera sur le territoire de la commune avec le matériel communal. Les agents n'auront donc pas de déplacement à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise FORMA2F pour un montant total de 2520€

#### **DELIBERATION 2017-35 : Annulation de la délibération n°2017-18**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une formation avec le Centre de Gestion de la Vienne concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire (RIFSEEP), la délibération prise le 2 mai 2017 n'est pas conforme aux directives. Il est nécessaire de l'annuler et de revoir les modalités de la prime ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **d'annuler** la délibération 2017-18

## **DELIBERATION 2017-36 : Nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 juin 2017 et la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale / Agence des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que le projet de nouveaux statuts de cette dernière.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la dissolution de Vienne Services ainsi que sur le transfert de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence technique départementale des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver** la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs au profit de l'Agence Technique Départemental / Agence des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- **D'approuver** la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

## **DELIBERATION 2017-37 : Suppression de la trésorerie de L'Isle Jourdain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les activités de la trésorerie de L'Isle Jourdain seront transférées vers les centres des finances publiques de Montmorillon et de Civray à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire informe que lors d'une réunion avec l'administrateur général des finances publiques de la Vienne, M. Perrin, pour répondre à l'attente des élus et des usagers et de maintenir un service de proximité de qualité. Il est demandé au Conseil Municipal de choisir le centre des finances publiques de rattachement pour la gestion comptable et financière de la collectivité.

Par ailleurs, les usagers pourront avoir accès à leur trésorerie au moyen des bornes visio-accueil mis en place à L'Isle Jourdain, Mauprévoir et Usson du Poitou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de demander** le rattachement de la commune de St Martin L'Ars au centre des finances publiques de Civray.

### **Questions diverses**

- *Demande d'occupation du Paradis pour le regroupement des anciens de l'école*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier signé par M Alain Bertron et Mme Marylène Petit a été reçu en mairie. Ils sollicitent la possibilité d'occuper l'espace du Paradis en octobre afin de réunir les anciens élèves de Mme et M. Deslondes, anciens instituteurs à St Martin.

Le Conseil accepte et offrira un apéritif aux invités.

- *Demande de l'Union sportive Payroux*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie 3 dirigeants de l'union sportive de Payroux (M. Bellaud, Mme Fuseau et M. Huvelin). Ils sollicitent l'occupation du terrain de football de St Martin L'Ars pour des entraînements nocturnes. Ils s'engagent également à

organiser certains matchs pendant la saison. Le courrier qu'ils présentent précise que la mise aux normes de l'éclairage du stade ainsi que du réseau d'électricité, de la consommation de l'eau, de la location et de l'entretien du stade par les agents pourraient être pris en charge par la mairie de Payroux qui décidera en Conseil Municipal des suites à donner.

Un état des lieux chiffré pour mise aux normes doit donc être effectué au préalable.

Le Conseil Municipal en accepte le principe du fait de son « esprit sportif ».

- Scouts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Eclaireuses Eclaireurs israélites de France stationneront à la grange du Paradis les 17 et 18 juillet.

- Multiservices

Mme McDonagh informe les membres du Conseil Municipal que l'état des lieux de sortie du multiservices a été effectué le 4 juillet par Me Bernard, huissier à Civray.

Monsieur le Maire indique qu'il a chargé Me Bernard d'adresser un commandement d'injonction de payer à M. Michelot, à sa nouvelle adresse, pour récupérer le montant des loyers impayés qui s'élève à ce jour à 1221.60€.

Par ailleurs le Conseil Municipal fait part de son intention de recréer un lieu de vie dans cet établissement : épicerie, bistrot... une annonce sera passée sur le site le Bon coin.

- Fête du village

Les Conseillers municipaux se partagent les tâches pour une bonne organisation de la fête du village ponctuée par le feu d'artifice.

- Comité des fêtes

Une journée nature sera organisée par le Comité des fêtes le 21 octobre. LE Comité des fêtes demande l'accord du Conseil Municipal pour y aborder le thème du Plan d'eau communal.

Fin de la réunion 23h15

Bon été à toutes et tous.